



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
Arrondissement de Fougères  
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 05/10/2017*

**Séance du jeudi 12 octobre 2017**

**Présidente de séance :** Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

**Etaient présents:**

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - N REBILLON - MP PATIN - E OGER - E CHALOPIN - P DONNINI - MB CHEREL - J LECRIVAIN - LP CHAUVIN

**Excusés :** C CHIQUERILLE (pouvoir à MC BOUCHER) - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

**Absents :** C FRIGOULT, C GRIMAUULT.

**Secrétaire de séance :** Jérôme LECRIVAIN.

**Séance ouverte à 20h15**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GENERALES**

- Fougères Agglomération : retrait de la compétence « aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs »,
- Fougères Agglomération : approbation du rapport sur les évaluations des transferts des charges « service des transports urbains organisés sur les communes de Fougères, Lécousse et Javené » et « l'aire d'accueil des gens du voyage de Louvigné du Désert »,
- Très haut débit : phasage.

**URBANISME**

- Remplacement des chaudières mairie et école : écriture du cahier des charges par le Pays de Fougères pour des chaudières bois à granulés,
- Travaux de réhabilitation de la salle pluri-activités et des vestiaires sanitaires de la salle des sports : avenants de travaux,
- Dossier d'étude de la création d'une rampe PMR d'accès à l'église,
- Panneaux de signalisation,
- Revitalisation centre Bourg : missionner SOLIHA,
- Bornage de parcelle pour vente d'une parcelle à Mme Mury.

**FINANCES**

- Fonds de développement des communes (FDC 2017) alloué par Fougères Agglomération.
- MFR : Demande de subvention pour un élève

**VIE ASSOCIATIVE/CULTURE**

- Animation de Noël : devis.

**QUESTIONS DIVERSES**

---

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.8.2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 août 2017.

## 2. FOUGERES AGGLOMERATION : RETRAIT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRETS ET GESTION DIRECTE OU DELEGUEE DES ABRIS VOYAGEURS ».

Au titre de l'organisation de la mobilité, Fougères Agglomération est notamment compétente en matière de :

- Localisation des points d'arrêt des véhicules de transport public de personnes,
- D'information des usagers sur ces points d'arrêt,
- D'horaires de circulation des véhicules.

L'exercice de cette compétence implique pour Fougères Agglomération de :

- Assurer la gestion et l'entretien des abris voyageurs,
- Mettre en accessibilité les abris.

La commission mobilité de Fougères Agglomération du 16 mai 2017 a conclu que la réussite de l'exercice de cette compétence devait reposer sur une grande proximité de l'entité responsable, et qu'il apparaissait important de restituer cette responsabilité aux communes.

Le conseil communautaire du 18 septembre a approuvé le retrait de la compétence statutaire « aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs » des statuts de Fougères Agglomération.

Chaque commune de Fougères Agglomération est invitée à délibérer dans un délai de 3 mois.

*Arrivée de Philippe Donnini.*

**Délibération** : le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de la compétence statutaire « aménagement des points d'arrêts et gestion directe ou déléguée des abris voyageurs » des statuts de Fougères Agglomération.

## 3. FOUGERES AGGLOMERATION : APPROBATION DU RAPPORT SUR LES EVALUATIONS DES TRANSFERTS DES CHARGES « SERVICE DES TRANSPORTS URBAINS ORGANISES SUR LES COMMUNES DE FOUGERES, LECOUSSE ET JAVENE » ET « L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LOUVIGNE DU DESERT »

Fougères Agglomération a notifié le rapport de la CLETC (Commission Locale du Transfert de Charges) voté durant la réunion du 13 septembre 2017.

Ce rapport vise l'installation de la commission et les élections de la Présidence (M. Alain Foret, Maire de la Chapelle-Janson) et de la Vice-Présidence (Gérard Barbedette, Maire de Poilley).

Il porte ensuite sur les évaluations des transferts de charges suivantes :

- Le service des transports urbains organisés sur les communes de Fougères, Lécousse et Javené.

La CLECT, à la majorité, a décidé de diminuer l'attribution de compensation de Fougères (108 754 €), Lécousse (17 681 €), Javené (17 782 €).

- L'aire d'accueil des gens du voyage de Louvigné-du-Désert

La CLECT, à la majorité, a décidé de diminuer l'attribution de compensation de Louvigné-du-Désert (2 917 €).

Chaque commune de Fougères Agglomération est invitée à délibérer dans un délai de 3 mois pour approuver ce rapport, à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

**Délibération** : le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC du 13.9.2017.

#### 4. TRES HAUT DEBIT : PHASAGE.

Au cours de l'année 2016, Louvigné Communauté nous avait informés que des clients prioritaires de la commune (cinéma, EHPAD, collège Roquebleue, collège J Maunoir) pourraient bénéficier d'un déploiement anticipé. Le cinéma a fait savoir depuis à Fougères Agglomération qu'il renonçait à ce raccordement. L'EHPAD a rendu un avis de principe favorable, sans connaître le chiffrage précis du coût d'abonnement.

E-megalis a depuis pu donner le montant d'un abonnement mensuel pour les abonnés, ce tarif variant en fonction du nombre d'établissements qui choisiraient de se raccorder :

Nb clients raccordés	Abonnement mensuel HT selon opérateur
1 client	1 200 € à 1 500 €
4 clients	500 à 800 €

Par courrier en date du 14 septembre 2017, Fougères Agglo demande si la Mairie est intéressée pour bénéficier d'un raccordement anticipé, au vu de ces éléments.

L'expérimentation axe 3 (accès au haut débit) coûterait 80 000 € à Fougères Agglomération. Selon les prévisions de déploiement de la fibre optique, la commune (et le bourg) seraient fibrés en 3 périodes distinctes.

La commission urbanisme propose à Fougères Agglomération de ne pas faire cette 1<sup>e</sup> tranche, et de reporter les financements de 80 000 € sur la tranche suivante, afin de raccorder le bourg en une seule fois. Mme Boucher a interrogé l'EHPAD : ils ont pris une délibération de principe parce que les coûts n'étaient pas encore fixés. L'EHPAD se rangera à l'avis de la commune. Le cinéma avait refusé l'accès à ce tarif là.

**Délibération** : le conseil municipal demande à l'unanimité à Fougères Agglomération de ne pas faire cette 1<sup>e</sup> tranche, et de reporter les financements de 80 000 € sur la tranche suivante, afin de raccorder le bourg en une seule fois à la fibre optique.

#### 5. REMPLACEMENT DES CHAUDIERES MAIRIE ET ECOLE : ECRITURE DU CAHIER DES CHARGES PAR LE PAYS DE FOUGERES POUR DES CHAUDIERES BOIS A GRANULES

Les deux chaudières à fioul (mairie et école) seront prochainement à changer. La chaudière de l'école a été redémarrée aujourd'hui mais des fuites sont constatées.

Il pourrait être fait le choix de les changer pour des chaudières bois à granulés, étant donné que des subventions sont fléchées sur la filière bois.

Devis estimatif Mairie **hors dépose et pose**

64 KW 2 chaudières en cascade X 32 KW : 24 300 € HT. Stockage mairie : 7.2 à 8.5 tonnes.

Devis estimatif école **hors dépose et pose** 72 KW avec 2 chaudières en cascade X 36 KW :

29 500 € HT. (la puissance devra être plus importante, de l'ordre de 112 KW dans l'hypothèse d'un raccordement éventuel du restaurant scolaire). Stockage école (il faudra agrandir le garage loué à Nelly).

Les 2 chaudières en cascade sont utilisées pour les raisons suivantes :

- Une chaudière à bois ne fonctionne bien que si elle fonctionne à plein régime. Dans les périodes douces, une seule chaudière fonctionne (on peut les faire fonctionner par alternance),
- La deuxième chaudière se met en route sur les moments les plus froids de l'année,
- Une chaudière prend le relais de l'autre en cas de panne par exemple.

Le « fonds chaleur » est en passe d'être signé sur le Pays de Fougères. Il alloue 27% de subvention sur ce dossier.

Reste à charge mairie : 17 740 € + pose,

Reste à charge école : 21 500 € + pose + agrandissement du local de stockage.

Retour sur investissement : 7.5 années (= rentabilité factures fioul vs bois granulé). La période sous garantie des chaudières sera également à prendre en compte.

Le pays de Fougères peut se charger de l'écriture du cahier des charges. L'étude de faisabilité serait réalisée par un bureau « Fluides » dans un délai de 2 mois. Il faut ensuite réaliser l'appel d'offres à entreprises.

**Délibération :** le conseil municipal *confie à l'unanimité l'écriture du cahier des charges pour les chaudières à bois sur les deux sites à la mission énergie du Pays de Fougères, en lien avec la commission urbanisme.*

## 6. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE PLURI-ACTIVITES ET DES VESTIAIRES SANITAIRES DE LA SALLE DES SPORTS : AVENANTS DE TRAVAUX

Pour mémoire, voici le compte rendu de réunion du 3 juillet avec le cabinet IPH et les entreprises attributaires du marché.

Concerne	Désignation des prescriptions
Maitre d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'alarme intrusion est à votre charge,</li> <li>- Changement de dimension de la porte de dégagement donnant sur la salle des sports,</li> </ul>
Bureau de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmer les choix de doublage dans les douches,</li> <li>- Suppression du caisson de ventilation du WC-PMR de la salle multi-activités, raccordement sur le caisson des sanitaires de la zone vestiaire : voir si obligation d'un clapet coupe-feu,</li> <li>- Changement de dimension de la porte de dégagement donnant sur la salle des sports,</li> <li>- Demande de la mairie : mise à niveau +/-0.00 du WC PMR extérieur : dépose dalles existantes, création d'une dalle et fondation pour mur en parpaing</li> </ul>
Lot 1 désamiantage Emeraude dépollution	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 4.09 : repérage des équipements pouvant être déposés pour les lots électricité et CVC,</li> <li>- Transmettre plan de retrait amiante</li> </ul>
Lot 2 gros œuvre PAYS Bruno	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 au 8/9 : installation de chantier,</li> </ul> <p><b>Devis fait :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose du sas d'entrée,</li> <li>- Changer de dimension la porte de dégagement</li> <li>- Mise à niveau 0.00 WC PMR extérieur</li> </ul>
Lot 3 menuiseries extérieures JL HOCHET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Devis fait :</b> variante pour un remplacement des menuiseries PVC blanc par du PVC plaxé gris anthracite, ou du tout alu gris granité.</li> </ul>
Lot 4 menuiseries intérieures JL HOCHET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Devis fait :</b> Changement dimension porte dégagement</li> </ul>
Lot 5 doublage LE COQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir plan de repérage,</li> <li>- <b>Faire devis pour pose support faux plafond par primaires ou tiges filetées</b></li> </ul>

Lots 6 revêtements sols et murs LEBLOIS	- Faire devis : WC PMR extérieur : siphon de sol
Lot 7 plomberie ventilation AIR V	- 5 au 8/9 : neutralisation des circuits d'eau, robinet de chantier (au lot 2), - AEP : vérif positionnement, - Devis à faire : l'ensemble des canalisations seront en apparent, suppression du caisson de ventilation dans WC PMR de la salle multi activités, raccordement sur le caisson des sanitaires zone vestiaires,
Lot 8 elec chauffage MASSELIN LETOURNEUR	- 5 au 8/9 : neutralisation alimentation, - Mise en hors service des installations : la salle des sports sera en activité pendant les travaux, - Devis à faire : remplacement de mise en fonction service du chauffage : programmateur
Lot 10 bardage Commune de St Georges	- Fournir vos temps de tâches, - Fournir plan de détail sur bavette, habillage des tableaux de fenêtre.

Par ailleurs, nous sommes dans l'attente d'un chiffrage sur le lot 2 pour une charpente. Celle-ci en effet était dans le lot de M.Pays, mais n'a pas été chiffrée par celui-ci. Monsieur Pays a sollicité Monsieur Pichon en tant que sous-traitant.

3 avenants ont été votés en conseil municipal du 29 aout (lots 2, 3 et 4). Les propositions d'avenant sont chiffrées ci-dessous en grisé.

N° Lot	Lot	Entreprises	Montant initial du marché HT	Plus value HT	objet de la +value	Nouveau montant du marché HT	Tx en régie
1	Désamiantage	Emeraude depollution	11 964,17 €			11 964,17 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno	41 554,80 €	1 624,87 €	mise à 0 sol WC	43 179,67 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno			démol. doublage		1 080,18 €
2	Gros œuvre	PAYS Bruno		-494,33 €	dépose charpente	42 685,34 €	
3	Menuiserie ext.	HOCHET Jean-Luc	8 898,19 €	4 773,44 €	menuiseries alu	13 671,63 €	
4	Menuiserie int.	HOCHET Jean-Luc	13 957,96 €	652,91 €	dimensions porte	14 610,87 €	
5	Platrerie plafond	LECOQ	21 920,40 €	1 813,90 €	ossature fixations	23 734,30 €	
6	Revetement de sol	LEBLOIS	12 283,50 €	110,00 €	siphon sol	12 393,50 €	
7	Plomberie	Ent AIR V	23 300,00 €	1 579,54 €	cana apparent	24 879,54 €	
8	Electricite	Masselin Letourneur	14 434,22 €	525,06 €	horloge+TGBTencast+bloc sécurité	14 959,28 €	
9	Peinture	Dubois	6 247,20 €			6 247,20 €	
TOTAL			154 560,44 €	10 585,39 €		165 145,83 €	1 080,18 €

#### Avis de la commission urbanisme :

Lot 2 : moins value. OK.

Lot 5 : attendre. Les fixations existantes vont pouvoir être récupérées. L'avenant sera inférieur de la moitié environ à la prévision.

Lot 6 : OK.

Lot 7 : l'avenant n'est pas assez clair ni précis. A revoir.

Lot 8 : OK.

**Délibération** : le conseil municipal vote à l'unanimité les avenants ci-après (en grisé).

N° Lot	Lot	Entreprises	Montant initial du marché HT	Plus value HT	objet de la +value	Nouveau montant du marché HT	Tx en régie
1	Désamiantage	Emeraude depollution	11 964,17 €			11 964,17 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno	41 554,80 €	1 624,87 €	mise à 0 sol WC	43 179,67 €	
2	Gros œuvre	PAYS Bruno			démol. doublage		1 080,18 €
2	Gros œuvre	PAYS Bruno		-494,33 €	dépose charpente	42 685,34 €	
3	Menuiserie ext.	HOCHET Jean-Luc	8 898,19 €	4 773,44 €	menuiseries alu	13 671,63 €	
4	Menuiserie int.	HOCHET Jean-Luc	13 957,96 €	652,91 €	dimensions porte	14 610,87 €	
5	Platrerie plafond	LECOQ	21 920,40 €		ossature fixations	21 920,40 €	
6	Revetement de sol	LEBLOIS	12 283,50 €	110,00 €	siphon sol	12 393,50 €	
7	Plomberie	Ent AIR V	23 300,00 €		cana apparent	23 300,00 €	
8	Electricite	Masselin Letourneur	14 434,22 €	525,06 €	horloge+TGBTencast+bloc sécurité	14 959,28 €	
9	Peinture	Dubois	6 247,20 €			6 247,20 €	
<b>TOTAL</b>			154 560,44 €	7 191,95 €		161 752,39 €	1 080,18 €

## 7. DOSSIER D'ETUDE DE LA CREATION D'UNE RAMPE PMR D'ACCES A L'EGLISE

Afin de réaliser un dossier et des travaux conformes à la législation, il convient de présenter un dossier à la commission accessibilité pour l'église (ERP de 3<sup>e</sup> catégorie). Ce dossier avait a priori été refusé par la commission faute de plan adéquat.

La commission urbanisme a émis un avis favorable pour faire réaliser le dossier accessibilité par Infraconcept.

Par ailleurs, une main courante a été demandée afin que le Curé puisse accéder plus facilement à la sacristie.

La chorale souhaiterait une estrade. Toutefois, l'estrade ne sera pas accessible aux PMR. Pour cette raison, la commission urbanisme a émis un avis défavorable à une estrade sans rampe d'accès.

Ce jour, le 12 octobre, nous recevons un avis favorable de la commission accessibilité pour implanter la rampe extérieure de l'église, sans faire de dossier supplémentaire.

Toutefois, si la commune souhaite modifier l'intérieur de l'église, et notamment installer une estrade, il convient de repasser en commission sécurité.

Il nous sera demandé l'avis d'un bureau d'études structure et incendie. En effet, une estrade doit pouvoir supporter 250 kg au m<sup>2</sup>, être ignifugée, et être desservie par une rampe avec une pente à 4%.



Pour information, le cabinet Infra (cabinet à compétence voirie) ne peut nous réaliser le dossier. Il faudra s'adresser à un cabinet sécurité bâtiment (estimatif de l'étude : 1 500 € HT).

**Décision :** le conseil municipal charge Mme Boucher de prendre contact avec la Chorale pour leur faire part de ces éléments, et rediscuter avec cette association de la nécessité ou non d'une estrade.

## 8. PANNEAUX DE SIGNALISATION

Type	Lieu	Montant HT
Panneau lieu dit	Longuève	49.64 €
Stationnement interdit	Longuève	30.36 €
Accessoires (Pied..)	Longuève	58.70 e
Panneau <del>sauf riverains</del> - sauf livraisons	La sauvagerie	51.42 €
Virage à droite	Le bourdonnais	34.29 €
accessoires	Bourdonnais-	69.63 €
3 panneaux parking+ poteaux	cimetière	390.00 €
Frais de port		34.49 €
TOTAL		718.53 €

### Avis de la commission urbanisme :

- Il conviendrait de prévoir un miroir pour la sortie de la rue Armand Rébillon sur la rue Julien Maunoir (235 € HT).
- Il avait été demandé une limitation de vitesse à 70 aux basses loges. Après discussion, la commission souhaite réfléchir plutôt à un panneau pédagogique avant les entrées de bourg, afin d'attirer l'attention des automobilistes sur les écoles en entrée de bourg. La commission émet l'idée de constituer un groupe de travail sur la sécurité routière (élus et habitants) qui étudiera ces problèmes sur le terrain, et fera des propositions au conseil municipal.
- A la suite de la création du nouveau chemin de Mouline, faut-il prévoir une signalisation routière pour la route de Mouline (stop, cédez le passage, priorité à droite.. ? ). En absence de signalisation, c'est la priorité à droite qui s'applique.

*Le conseil municipal recommande de bien s'assurer du bon intitulé de tous les panneaux, avant de passer commande. Il demande de rappeler dans le bulletin municipal qu'en l'absence de panneaux, c'est le code de la route qui s'applique, et notamment la priorité à droite. Afin d'instituer un groupe de travail (élus et habitants), il est décidé de faire un appel aux habitants concernés par ce sujet, via le bulletin municipal, et habitant à différents secteurs de la commune.*

**Délibération :** le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'achat des panneaux nécessaires et du miroir.

## 9. REVITALISATION CENTRE BOURG : MISSION ETUDE COMPLEMENTAIRE SOLIHA

Fougères Agglomération est maître d'ouvrage de l'opération de revitalisation du centre-bourg de Louvigné-du-Désert et de développement du territoire (valant OPAH-RU) dont la convention opérationnelle a été signée le 21 décembre 2016 avec la Ville de Louvigné-du-Désert, le Département d'Ille-et-Vilaine, l'ANAH et la Caisse des Dépôts

et Consignations. Sa mise en œuvre est prévue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2022.

Au sein de la convention, des engagements ont été pris en matière de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé. Une liste détaillée des immeubles très dégradés a ainsi été détaillée pour les deux centralités « prioritaires » de l'opération, à savoir le centre-ville de Louvigné-du-Désert et le centre-bourg de Saint-Georges-de-Reintembault. La convention a prévu pour 2017 un affinage de ce travail de repérage des immeubles très dégradés dans le cadre du suivi-animation de l'opération afin de prévoir d'éventuelles interventions de nature coercitives, à travers deux types de procédures : la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) ou l'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

Dans le cadre du suivi-animation de l'opération, Fougères Agglomération a confié à l'opérateur SOLIHA une mission de priorisation des interventions et de ciblage des immeubles qui pourraient faire l'objet d'une étude de faisabilité des procédures coercitives. A l'issue de ce travail, 6 immeubles ont été identifiés sur le centre-bourg de Saint-Georges au sein d'un secteur compris entre les rues Maréchal Leclerc, rue de l'épine et rue de la Fieffe. Le coût d'une étude de faisabilité des dispositifs coercitifs pour ces 6 immeubles est estimé à 19 175 euros HT. (50% pris en charge par Fougères Agglo et 50% par l'Anah national).

6 immeubles très dégradés identifiés au sein de l'îlot « Maréchal Leclerc-Fieffe-L'épine » :

section cadastrale	n° parcelle	n° voie	voie
AB	70	1	rue de l'épine
AB	105	13	rue du maréchal leclerc
AB	106	11	rue du maréchal leclerc
AB	108	9	rue du maréchal leclerc
AB	117		rue de la fieffe
AD	207	4	rue du maréchal leclerc

Fougères Agglomération propose de réaliser une étude de faisabilité des procédures de type RHI-THIRORI sur ces 6 immeubles jugés prioritaires.

D'autres mesures sont possibles dans ce secteur (destructions, rachat...) et d'autres interventions de partenaires également : nous sommes toujours en attente de la réponse de l'école d'architecture. L'association Bruded est venue mercredi sur la commune et souhaite nous accompagner par sa mise en réseau des projets des communes. La Région Bretagne rendra bientôt sa décision à notre demande de subvention déposée en juin sur l'appel à candidature « dynamique des bourgs ».

L'avenant à la convention de la réhabilitation centre bourg sera présenté lors du prochain conseil communautaire de Fougères Agglomération.

**Délibération :** Le conseil municipal missionne à l'unanimité SOLIHA (maitrise d'ouvrage Fougères Agglomération via l'AMI) pour travailler de façon prioritaire auprès des propriétaires de ces 6 immeubles identifiés mais aussi pour lancer concrètement l'étude habitat en centre bourg.



## 10. BORNAGE DE PARCELLE POUR VENTE D'UNE PARCELLE A MME MURY.

Mme Mury a construit un garage sur un terrain communal jouxtant sa maison. Elle avait proposé à la commune d'acheter la parcelle (environ 30 m<sup>2</sup>), de payer le bornage et les frais notariés. Lors de sa séance du 30 mars 2017, le conseil municipal s'était prononcé favorablement à l'unanimité sur une vente à Madame Mury : environ 30m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à sa charge.

M. Le Tallec, géomètre, a procédé au bornage, et nous a transmis la division parcellaire :

- Parcelle cédée à Mme Mury, section AD 769 (ex 601) pour une contenance de 0a 30
- Parcelle concernée par la division et restant la propriété de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault, section AD 768 (ex 601) pour une contenance de 0a 02.

**Délibération :** *Le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente de la parcelle AD 769 de 30 m<sup>2</sup> à Mme Mury pour la somme de 750 € (30 m<sup>2</sup> à 25 €), frais de notaire à sa charge. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.*

## 11. FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES (FDC 2017) ALLOUE PAR FOUGERES AGGLOMERATION.

Fougères Agglomération a inscrit une subvention d'équipement sur la ligne du fonds de développement des communes (FDC) d'un montant de 9 028 €. Cette subvention d'investissement peut être affectée sur les travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales rue des Acacias (entreprise retenue SARL SN ECTP pour un montant HT de 146 113.60 € HT).

**Délibération :** *Le conseil municipal sollicite à l'unanimité auprès de Fougères Agglomération une subvention d'équipement sur la ligne du fonds de développement des communes (FDC) d'un montant de 9 028 €, pour les travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales rue des Acacias (entreprise retenue SARL SN ECTP pour un montant HT de 146 113.60 € HT).*

## 12. MFR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ELEVE

Nous avons été sollicités par le CDAS pour un élève domicilié à St Georges-de-Reintembault et scolarisé en 3ème à la MFR de Fougères qui doit participer à une classe de neige prévue en janvier 2018 dans la station de Crest-Voland.

Coût du séjour restant à la charge des familles : 440€. Demande totale de l'aide formulée par le CDAS : 100€. Le CCAS a voté une participation de 40 €. La commune est sollicitée pour verser l'aide aux voyages scolaires d'un montant de 60 €, comme voté par délibération du 30 mai 2016.

**Délibération :** *Le conseil municipal vote à l'unanimité une participation de 60 € au voyage scolaire de cet élève scolarisé à la MFR Fougères.*

### 13. ANIMATION DE NOËL : DEVIS.

Les festivités de Noël du 17 décembre ont été arrêtées lors de la commission vie associative du 3 octobre, afin que Nelly Philippeaux puisse rencontrer les associations partie prenante à cette journée.

La commission s'est également prononcée sur le choix de la troupe.

3 propositions ont été faites, la commission a marqué une préférence pour la compagnie CHK1.

Cie Machtiern Rennes du Père Noël	2 personnes	1 123.58€ ttc	Comprend frais de déplacement Salaires, charges	
L'Arthéa	1 personne	870€ ttc	Comprend frais de déplacement Salaires, charges	
Cie CHK1	3 personnes	1 371.50€ ttc	Comprend frais de déplacement Salaires, charges, sonorisation	Déclaration SACEM

**Délibération :** Le conseil municipal retient à l'unanimité la Cie CHK1 pour l'animation de Noël.

### 14- QUESTIONS DIVERSES.

**Boulangerie :** les boulangers, pour l'instant, sont en vacances, mais il n'y a pas d'assurance de réouverture de la boulangerie.

« **Un rêve un sourire** » : Mme Boucher transmet les remerciements de M & Mme Leroux pour la mise à disposition de la salle et la subvention allouée.

**Location du logement au-dessus de la mairie :** La jeune fille qui avait pris un bail a quitté le logement. Celui-ci lui semblait trop grand, et elle se sentait esseulée.

Proposition : le CM est invité lors de sa prochaine réunion à visiter l'appartement. Il pourrait être intéressant de le proposer en co-location, au vue des demandes qui nous sont faites.